

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

L'an deux mille seize et le vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, CHAILLET, THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

**Absents :** Mr SOULA procuration à Mr FABRE  
Mme PESA procuration à Mr GRIALOU  
Mr KOWALCZYK, procuration à Mr DE GUALY  
Mr BARDY procuration à Mme PELLEGRINI

**Secrétaire :** Mr LEFERT

*Monsieur le Maire donne la liste des deux procurations qu'il a reçues. Monsieur De Gualy et Madame Pellegrini précisent qu'un mail a été adressé mentionnant l'absence de Mrs Kowalczyk et Bardy.*

*Monsieur le Maire réclame qu'à l'avenir un courrier soit envoyé.*

*Le compte rendu de la dernière séance ne donnant lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. On passe ensuite à l'ordre du jour.*

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - n° 16/23

#### Service : Finances locales - Budget primitif

*Delphine Maillat Rigolet donne pour commencer le montant total de la section de fonctionnement pour ce budget principal 2016, autant en dépenses qu'en recettes qui s'élève à 6 644 001,01 €. Elle rappelle le montant voté lors du dernier conseil en résultat de fonctionnement reporté de 1 505 301,01 €*

*Pour ce qui est de l'investissement, le montant total, dépenses ou recettes, s'élève à 1 648 298,61 €. Les restes à réaliser évoqués la dernière fois pour certains travaux en dépense pour un montant de 43 804,92 € et en recettes une subvention non reçue en 2015 mais prévue en 2016 pour 21 256 €, en plus évidemment, le solde d'exécution, voté la dernière fois, et porté ici sur l'investissement pour 191 003,71 €.*

*Delphine Maillat Rigolet détaille les libellés des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre pour arriver aux totaux mentionnés plus haut. Elle fait de même pour la section d'investissement.*

*Cela représente un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement de 1 083 038,90 €.*

*Monsieur De Gualy demande la parole pour signifier que les années se suivent et se ressemblent car pour la deuxième année du mandat, il est proposé un budget qui est strictement gestionnaire, où il n'y a pas vraiment de vision, que ce soit sur le plan urbanistique, de l'animation du centre ville, ou des actions menées en faveur des jeunes. Le groupe de Mr De Gualy considère qu'un budget doit être la traduction des orientations et qu'il s'appuie sur une vision d'ensemble du devenir de la commune. Il informe donc l'assemblée qu'il ne leur est pas possible dans ce cas, d'approuver ce budget.*

*Delphine Maillat Rigolet leur propose des détails supplémentaires, même s'ils ont déjà été abordés lors du débat d'orientations budgétaires. Elle ajoute que dans ce budget, repris ligne par ligne, et par rapport à ce qui a été fait en 2015, on peut constater la continuité des efforts de diminution de dépenses. Elle garantit que les différents subventions sont demandées pour pouvoir justement aider au financement des travaux, et propose à Mr De Gualy d'aller puiser dans les différentes lignes budgétaires d'investissement, et de constater tout ce qui a été mis en place dans les années à venir afin de travailler non seulement sur le projet de la gare mais de continuer également d'avoir toute une liste de travaux (que nous avons évoqué la dernière fois) et qui représentent carrément 500 000 euros. Tout cela notamment afin d'améliorer aussi bien les écoles, que la maison d'animation Lo Capial. C'est effectivement un effort de gestion, Delphine Maillat Rigolet concède qu'elle est d'accord, mais tout ceci tend vers les projets déjà évoqués.*

*Monsieur le Maire confirme que les années se suivent et se ressemblent et qu'il aurait été étonnant que le groupe de Monsieur De Gualy donne le quitus et vote le budget. Bien évidemment, il s'attendait à cette opposition.*

*Il rappelle ce que toute l'assemblée sait déjà ; que le contexte économique et financier est contraint, et que, grâce à l'effort de tous les services, et du Directeur Général, grâce aux mutualisations, qu'elles soient internes ou externes, grâce aux négociations de toute sorte dont il a été question lors du débat d'orientations budgétaires il y a 15 jours, et grâce aux réorganisations, il est donné des possibilités d'autofinancement. Sans cela, il est très difficile de solliciter les organismes bancaires qu'il faudra certainement rencontrer dès l'année prochaine.*

*Puisque Mr De Gualy prétend qu'il n'y a aucun projet urbanistique, Monsieur le Maire va lui en donner quelques uns qu'il semble ignorer alors qu'il y a fort longtemps qu'il en est question. Effectivement, il ajoute que son absence aux commissions fait qu'il ne peut arriver à suivre ce qui se fait à Saint-Juéry en terme urbanistique.*

*Il réaffirme donc que l'autofinancement permet de rencontrer les organismes financiers et d'obtenir des prêts plus facilement, mais également d'obtenir des taux plus bas, ce qui évite ce qui a été fait l'année dernière c'est-à-dire, d'aller renégocier les taux de ces prêts.*

*Ce budget permet aussi de maintenir une enveloppe constante concernant l'aide aux associations et de les aider dans leurs manifestations.*

*Il précise que si aider les associations et soutenir les manifestations ça n'est pas accompagner les actions qui se font à Saint-Juéry, il n'y comprend plus vraiment grand-chose. En effet, le budget pour les manifestations exceptionnelles qui sont à venir sur la commune a été augmenté et il ajoute que la que la liste est longue.*

*Il y aura encore à faire face à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. C'est une excellente chose qu'enfin les fonctionnaires, même si c'est une année préélectorale, voient leurs points revalorisés. L'accroissement de la masse salariale prévue de 3 à 5 % pourrait être sur la "fourchette haute", d'où la nécessité d'anticiper et de prévoir ce genre d'augmentation.*

*Ce budget permettra aussi de poursuivre la rénovation des bâtiments publics, qui en ont bien besoin, car ils sont dans un état très délabré. Monsieur le Maire pense évidemment aux écoles et à l'équipement qui va être mis à la crèche, car une partie n'était pas encore climatisée, ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels.*

*Monsieur le Maire explique que ce budget permet la mise en route les projets présentés à la population et qui avaient été validés par la moitié des saint-juériens, comme la démolition et la reconstruction de l'immeuble de la place Albet et, après échange et partenariat avec la population bien évidemment, le projet de transformation de la gare en un espace culturel.*

*Il assure que c'est ce à quoi permettra ce budget. Les promesses présentées à la population seront tenues et les besoins indispensables aux saint juériens continueront à être anticipés avec pragmatisme, même si parfois le populisme ambiant pourrait conduire sur d'autres voies dans lesquelles la majorité ne s'embourbera pas.*

*Emilie Raynal prend la parole pour revenir sur les propos de Monsieur De Gualy par rapport au service enfance jeunesse en général, Elle pense que ce que lorsque ce dernier est venu à la présentation du P.E.S.C.T. (projet éducatif social culturel et sportif du territoire) il a été démontré énormément de choses sur des plans pluriannuels et sur les objectifs à mettre en place à court, à moyen et à long terme par rapport à la durée du mandat. Des éléments, soulignés par Monsieur le Maire se retrouvent ici notamment la climatisation de la crèche et de la salle d'activité des francas, ainsi que ce qui a été voté au dernier conseil municipal par rapport aux activités numériques. Elle estime que 28 000 euros est une somme non négligeable sur un exercice budgétaire futur et pense qu'il n'est pas forcément très légitime de dire qu'on ne fait rien pour la jeunesse à Saint-Juéry. On avance avec les moyens que l'on a, et, comme le disaient Delphine Maillet-Rigolet et Monsieur le Maire, par rapport aux charges des années antérieures. Le P.E.S.C.T. démontre l'avancement d'un travail collectif qui va dans une objectivation et donne du sens à ce qui a voulu être fait sur la commune.*

## DELIBERATION

### BUDGET PRIMITIF 2016 – Service des eaux - n° 16/24

#### Service : Finances locales - Budget primitif

*Mme Maillet-Rigolet se désolé de présenter un si grand nombre de tableaux remplis de chiffres qui donnent une idée des montant globaux et affinés.*

*Elle explique que le total de la section d'exploitation représente 876 409,89 € et contient le résultat d'exploitation reporté voté lors du dernier Conseil Municipal. Au niveau investissement, le montant s'élève à 487 397,96 €. Pour un total de 1 363 807,85 €.*

*Les charges à caractère général ont été raisonnables. Au niveau frais de personnel et atténuations de produits, la différence mentionnée est due au remplacement d'une personne en long arrêt de maladie. Ces sommes-là se retrouvent sur une autre section de recette puisque remboursées par les assurances. Pour ce qui est des charges financières, on constate évidemment une diminution des remboursements d'emprunts.*

*Au niveau des recettes, on retrouve notamment tout ce qui est vente de l'eau et, au final, l'autofinancement prévisionnel qui pourrait être dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 276 552,31 €.*

*Delphine Maillet-Rigolet précise qu'il avait été dit, qu'au final, il fallait que ce budget de l'eau permette de pouvoir contracter des prêts dans l'avenir, dans l'optique d'une station mutualisée avec les autres villes.*

*En ce qui concerne la section d'investissement, le niveau est équivalent, (même un peu plus) pour les immobilisations et tout ce qui va aider au renouvellement des conduites. C'est un axe important. Un minimum de 800 ml est*

prévu afin de réduire les fuites, d'avoir un meilleur taux d'efficacité et surtout dans l'avenir, d'être subventionnés par l'Agence de l'Eau.

### DELIBERATION

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 - n° 16/25

##### Service : Finances locales - Vote des taux de fiscalité locale

Ce vote est nécessaire afin d'équilibrer le budget, comme cela a été évoqué déjà la dernière fois au moment du débat d'orientations budgétaires.

Delphine Maillat-Rigolet explique qu'en restant uniquement avec les bases définitives 2016 qui ont été envoyées, une recette supplémentaire de l'ordre de 13 000 € pourrait être faite. En faisant une simulation d'augmentation à 0,9 %, on pourrait avoir 23 000 € supplémentaires. C'est cette hausse qui est mise au vote ce soir, et qui, rappelle Mme Maillat-Rigolet, sert à anticiper l'avenir et à éviter les mauvaises nouvelles dans le futur.

Madame Thuel prend la parole pour indiquer que les années passent et que ses commentaires se ressemblent. Alors que le débat d'orientations budgétaires présenté ici il y a 15 jours portait sur les mêmes arguments, à l'Agglomération, la situation a fait quasi l'unanimité de ne pas modifier l'augmentation automatique des bases, sachant qu'à elle seule, elle n'est pas indolore pour les habitants. Or, depuis le deuxième budget dont Monsieur le Maire est responsables, l'augmentation est quasiment doublée, puisqu'à partir de 1 % il est rajouté + 0,9. Ceci ne semble pas en adéquation avec ses promesses de campagne sur la stabilité fiscale. Madame Thuel aurait voulu vraiment savoir ce qu'en pensent les autres conseillers municipaux. Son groupe, en cohérence avec leur position sur ce point, refuse que ce qui avait été préconisé par presque tous les candidats sur la stabilité fiscale ne soit que promesses non traduites en actes. C'est pourquoi son groupe votera contre si cette augmentation est choisie.

Effectivement les années se suivent et se ressemblent confirme Monsieur le Maire. Sa réponse sera aussi la même. Il n'a jamais été question dans son programme de stabilité fiscale, mais maîtrise fiscale.

### DELIBERATION

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Année 2016 - n° 16/38

##### Service : Finances locales - Subventions aux associations

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire précédemment, Delphine Maillat-Rigolet précise qu'au niveau des choix fait par la municipalité, il a été décidé ici de maintenir l'enveloppe des subventions aux associations.

### DELIBERATION

**Annule et remplace la délibération n° 16/26**

#### SUBVENTIONS AUX CAISSES COOPERATIVES DES ECOLES – Année 2016- n° 16/39

##### Service : Finances locales - Subventions aux associations

### DELIBERATION

Delphine Maillat-Rigolet explique que le montant des subventions exceptionnelles est plus élevé que celui de l'an passé, car certaines manifestations n'avaient pas eu lieu, mais ont été reconduites cette année, et d'autres sont nouvelles.

Elle précise qu'au niveau scolaire, suite à une réduction d'horaire de l'intervenant musique au niveau des primaires, il avait été convenu en échange, que les écoles présentent des projets, d'où ces ateliers subventionnés : "l'oralité pour aborder l'écriture pour correspondre" conte du Bénin et "au commencement était l'émotion".

En ce qui concerne le sport, dans le dossier de subvention avait été rajoutée une feuille spécifique ; et si les associations répondaient au projet politique sportif, en aidant par exemple des personnes handicapés ou œuvraient à la promotion du sport féminin, etc.... une somme pouvait leur être octroyée.

Quant à la somme versée aux Francas, elle est actuellement à l'étude. Leur bilan étant largement positif, la convention qui nous lie pourrait être revue à la baisse.

Joëlle Villeneuve prend la parole pour souligner que l'augmentation des subventions exceptionnelle est notamment liée au festival du jour d'Euf qui a suggéré cette année une programmation de qualité. Si l'an dernier cette association était en sommeil, ils ont demandé pour 2016 une subvention de 5 000 euros qui leur a été accordé après avis favorable de la commission culturelle.

*Autre action un peu nouvelle qui s'inscrit dans les activités proposées en direction des jeunes et des familles, celle de la compagnie Alchymère qui a tenu, comme chacun a pu le constater ici, différentes animations autour du cirque en cette fin de mois de février et début mars et qui projette une autre animation de ce type autour du mois d'octobre.*

*Elle maintient aussi l'augmentation très légère qui a été faite l'an dernier à la participation pour les spectacles qu'organise la Scène Nationale à hauteur de 6 000 euros, vu le succès de leurs spectacles -le plein a été fait pratiquement à chaque manifestation- et le bilan qui en a été remis. Joëlle Villeneuve précise que la Scène Nationale a accepté de faire une programmation qui correspond au projet culturel de la ville, proposant des actions autour du thème de l'Occitanie, avec un bal occitan improvisé après un spectacle qui a parfaitement bien fonctionné. A cela va s'ajouter le développement des cultures urbaines avec une animation au mois de juin.*

*Elle conclut en soutenant la cohérence et la dynamique à la fois du projet culturel de la ville et du P.E.S.C.T. dont a parlé Emilie Raynal précédemment et pense qu'il se fait beaucoup de choses pour les familles, pour les jeunes, grâce notamment au relais du service jeunesse et du centre social et culturel.*

*Monsieur le Maire interpelle Monsieur De Gualy en lui demandant s'il émet des critiques quant à l'augmentations des subventions exceptionnelles, étant donné son reproche de ne rien faire pour l'animation.*

*Il invoque la même désapprobation lorsque la commune se lance dans des programmes d'urbanisme alors qu'ils ont déjà été présentés.*

*Il dénonce enfin les reproches du groupe de Mr De Gualy d'avoir les fonds nécessaires pour les nombreux projets. Alors que les dotations de l'Etat connaissent des baisses de plus en plus importantes, et avec le maintien des études des investissements à venir, la municipalité veut continuer à animer Saint-Juéry, en terme de manifestations exceptionnelles, mais aussi en terme d'équipement notamment pour les écoles. Si Mr De Gualy connaît la recette pour œuvrer avec des budgets si contraints, Monsieur le Maire est preneur.*

*Monsieur De Gualy tient à signaler que de très nombreuses communes, à commencer par Albi, mais aussi la plupart des communes de l'Agglomération, n'ont pas augmenté leurs taux et qu'elles ont les mêmes problématiques et les mêmes contraintes que la commune de Saint-Juéry.*

*Monsieur le Maire constate que l'activité des nombreuses communes de l'agglomération semble fortement intéresser son interlocuteur. Toutefois, il insiste sur le fait qu'on ne peut absolument pas comparer deux collectivités en terme de gestion du patrimoine reçu, en terme d'investissement ou de dotations à la population. Inévitablement quand on raisonne en ces termes on prive la population de certains apports indispensables d'où la nécessité de procéder comme il est fait. Un budget, ce sont des choix à faire.*

*Monsieur le Maire reste persuadé, comme ça l'a été pour le budget de l'eau, que lorsque la majorité dit noir, le groupe de Mr De Gualy dit blanc et réciproquement. Quel que soit le budget qui pourrait être proposé, le vote serait toujours le même. Même s'il respecte le choix de chacun, Monsieur le Maire pense qu'il y a ici une opposition plurielle et que certains s'expriment différemment et pas systématiquement par la négative.*

*Julien Le Roch prend la parole et remercie l'ensemble des associations qui ont "joué le jeu" avec la mise en place cette année d'un nouveau dossier de demande de subvention, qui n'était pas forcément évident à remplir de prime abord. Il complimente donc les associations sportives, mais pas uniquement pour leurs actions sur la ville. Elles participent en effet toutes à quelque chose de très important qui est le bien vivre ensemble. Il souligne également le bénévolat, pas évident de nos jours.*

*En ce qui concerne précisément les associations sportives, ce qui a été nommé appel à projet, ce sont des soutiens à des actions pour le développement du sport pour les personnes en situation de handicap, concernant le sport féminin ou chez un public défavorisé, ou pour les seniors mais également pour tout ce qui concerne les actions menées en faveur de l'environnement.*

*Monsieur Le Roch insiste sur l'importance de ces actions qui avaient été inscrites au titre du projet sportif avec un objectif primordial : le sport pour tous. "Si c'est une chose ambitieuse, rajoute-t-il, nous allons essayer de la mener à bien jusqu'à la fin du mandat !".*

#### **SUBVENTION 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - n° 16/27**

**Service : Finances locales - Subventions aux associations**

#### **DELIBERATION**

#### **CONVENTIONS AVEC L'O.M.E.P.S. - n° 16/28**

**Service : Finances locales - Subventions aux associations**

#### **DELIBERATION**

Monsieur Le Roch tient à remercier l'O.M.E.P.S., et en particulier Bernard Bezin, président, et son équipe ainsi que Laurent Ferrières, salarié de l'association ainsi que tous les bénévoles, pour le travail accompli tout au long de l'année. Il souligne le gros travail fait auprès des jeunes.

#### PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN - n° 16/29

##### Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités

#### DELIBERATION

Joëlle Villeneuve informe que, comme cela avait été dit lors du vote du dernier budget, cette participation n'augmente pas. Mais que cet effort, fait par les collectivités, a permis notamment aux agents d'avoir un régime indemnitaire digne de ce nom et qui n'existait pas auparavant. Il a permis de titulariser le dernier agent qui était encore contractuel. Il a largement contribué au développement de la communication pour le musée, et de ramener pratiquement 10 000 visiteurs dans le musée. Cet effort a permis aussi des projets d'investissement et d'embellissement du lieu. Que ce soit le hall d'entrée ou encore la sécurisation des pertuis, ils donneront la possibilité d'une visite permettant de voir le magnifique Saut de Sabo. Il a permis enfin de faire une animation de qualité avec une programmation diversifiée pour tous les publics. Cette année les jeunes plus spécifiquement seront à l'honneur puisque le musée s'est donné comme thématique de sa programmation le feu et les cultures urbaines. Grâce aux efforts faits, les choses évoluent dans le bon sens.

Elle assure que le musée fait partie des structures qui sont impliquées largement dans les réunions de coordination et de programmation de l'action culturelle. Une est prévue justement demain et permettra de réunir autour de la table tous les acteurs culturels de la ville, qu'ils soient associatifs, professionnels et même locaux, et d'élaborer une programmation qui soit encore une fois de qualité et qui touche tout les publics.

Elle remercie, comme l'a fait Julien Le Roch tous ceux qui s'impliquent, professionnels et bénévoles, dans ce travail de développement de la culture et du tourisme sur la ville. En sa qualité de Présidente du Syndicat Mixte, elle remercie l'assemblée de leur aide l'année passée.

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN - n° 16/30

##### Service : Domaine de compétences par thèmes - Culture

Joëlle Villeneuve rappelle que le musée est géré par un Conseil Syndical qui regroupe trois collectivités, le Conseil Départemental, la ville de Saint-Juéry et la Mairie d'Arthès qui financent respectivement à 50, 40 et 10 %. Il est apparu logique de mettre le siège social du Syndicat Mixte au musée lui-même, et non plus à la Mairie comme cela se faisait par le passé. Pour cela, les statuts ont été modifiés lors du en comité syndical. Il convient que les collectivités participantes délibèrent de même.

Monsieur le Maire corrobore les propos de Madame Villeneuve. Effectivement le conseil départemental, à 50 % dans ce Syndicat Mixte, a voté en ce sens vendredi dernier en commission permanente

Joëlle Villeneuve ajoute que la Maire d'Arthès a déjà voté.

#### DELIBERATION

#### REGIME INDEMNITAIRE 2016 - n° 16/31

##### Service : Fonction publique - Régime indemnitaire

Madame Tafelski explique qu'au vu des avancements de grade il y a lieu de délibérer et de mettre à jour le régime indemnitaire pour continuer à faire en sorte que certains agents de catégorie C aient au minimum un salaire correspondant au SMIC avec la prime de fin d'année. Elle ajoute qu'il convient par prime et par grade, de préciser les coefficients et l'enveloppe globale.

#### DELIBERATION

#### PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL - n° 16/32

##### Service : Fonction publique - Régime indemnitaire - Autres avantages

#### DELIBERATION

#### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1/1/2016 - n° 16/33

##### Service : Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire

#### DELIBERATION

#### MONTANT DES CONCOURS DONNES A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION DES FRANCAS SUR 2015 - n° 16/34

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associationsDELIBERATIONDEMANDE DE SUBVENTION A LA C.A.F. POUR CLIMATISATION CRECHE - n° 16/35Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités

*Emilie Raynal précise que la petite enfance est une population dite "sensible". Le recueil des bonnes pratiques qui sont préconisées par la C.A.F. s'intéresse au confort thermique notamment dans la période d'été dans les établissements d'accueil de la petite enfance.*

*Parce que l'équipe municipale se soucie du bien-être de des tout-petits, le choix a été fait d'investir dans une climatisation multi accueil, et dans ce cadre, une subvention va être sollicitée à la C.A.F.*

DELIBERATIONDEMANDE DE SUBVENTION A LA C.A.F. POUR CLIMATISATION DE LA SALLE D'ACTIVITE DES FRANCAS - n° 16/36Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivitésDELIBERATIONCONSTRUCTION D'UN OUTIL DE PRODUCTION MUTUALISE D'EAU POTABLE, APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LES COMMUNES D'ALBI, ARTHES, LESCURE D'ALBIGEOIS ET SAINT-JUÉRY - n° 16/37Service : Domaines de compétences par thèmes - Eau

*Monsieur le Maire précise que cette délibération mise au vote ce soir est présentée dans les trois autres communes qui vont participer avec Saint-Juéry à cet outil de production.*

*Monsieur Marty prend la parole pour excuser Monsieur Soula qui devait présenter cette délibération ce soir, mais qui s'est blessé.*

*Il rappelle que cette délibération est prise dans les mêmes termes pour les quatre communes concernées et que la convention a été adressée à tout le Conseil Municipal avant la réunion de ce soir.*

DELIBERATION

*Monsieur De Gualy souhaite intervenir sur ce sujet extrêmement important financièrement, et précise que lorsque ce projet de création de station de production d'eau potable commune a été formé, c'était en 2012, avant la loi votée en mars 2015 qui transfère aux agglomérations la compétence eau potable, comme l'a rappelé Monsieur le Maire. Néanmoins l'examen de ce projet de convention qui est présenté suscite de nombreuses interrogations de la part de son groupe.*

*Tout d'abord, le changement de perspectives induit par la loi n'était-il pas l'occasion d'élargir la réflexion sur la création d'une station à l'ensemble des 17 communes de l'agglomération et d'en confier logiquement la maîtrise d'ouvrage opérationnelle à la C.2.A. plutôt qu'à la ville d'Albi qui, de toute façon devait réaliser un équipement pour son propre compte et qui saisit peut être cette occasion pour régler définitivement la question récurrente de la piscine du Caussels ?*

*Monsieur le Maire pense que Madame Thuel pourrait peut-être répondre à cette question puisqu'elle était elle aussi à l'aggl quand il en a été débattu.*

*Monsieur De Gualy répond que Monsieur le Maire y était aussi et que c'est à lui qu'il pose la question.*

*Il demande ensuite si une approche communautaire n'aurait pas permis une ingénierie plus large de ce projet et ainsi d'en réduire le coût par habitant, comme ce qui a été fait pour le projet de station d'épuration de Pratgraussals qui a été mené très efficacement par la C.2.A. ?*

*Monsieur De Gualy s'enquiert de savoir si un partage communautaire n'aurait pas permis également de penser ce projet dans la perspective très proche du transfert de compétences, avec la mise en place d'un service communautaire de l'eau, impliquant une gestion mutualisée et une harmonisation progressive des tarifs au niveau des 17 communes ?*

*Enfin, il s'interroge sur les garanties que la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albi ne préfigure pas un parti pris sur l'ensemble de ce projet.*



Concernant la participation des autres communes à ce projet, Monsieur le Maire répond, comme le sait déjà, ou pas, Monsieur De Gualy, que les 13 autres communes de l'agglomération ne fonctionnent pas en régie comme les 4 communes concernées. Elles sont tenues par des contrats jusqu'en 2032 et cela paraissait un peu trop long.

Au point de vue juridique, il ne voit pas actuellement la nécessité pour Albi de construire cette station, pas plus que Lescure, qui n'a pas d'eau, et est alimentée par Albi. En ce qui concerne Arthès, est n'est pas prise par le temps.

"Fallait-il ne pas aller dans cet outil de production mutualisé ?" S'interroge Monsieur le Maire. Il ne le pense pas. Pas plus que ne le pensait la municipalité de l'époque puisque elle avait adhéré à cette mutualisation avec les trois autres communes. En réalité, les raisons sont diverses pour s'impliquer dans cette mutualisation, et notamment pour obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne qui a déjà donné son accord pour les 30 % de l'intégralité du projet. Car effectivement, la commune ne pouvait pas s'engager comme ça et proposer à l'agglomération de l'accompagner sur ce projet.

C'est Stéphanie Guiraud Chaumeil qui l'a présenté la semaine dernière dans cette même salle, puisque le bureau communautaire se tenait ici à la demande de Monsieur le Maire. Elle a présenté le projet à titre d'information aux membres du bureau communautaire. Il n'a pas semblé à Monsieur le Maire que le Président ait eu envie, à un moment ou à un autre, de s'impliquer dans ce projet en disant aux maires des 4 communes : vous êtes le maître d'ouvrage, c'est à vous à assumer. Donc pour toutes ces raisons Monsieur le Maire estime qu'il était impossible de faire une station qui aurait permis une production mutualisée d'eau potable pour les 17 communes de l'agglomération. Et, si elle avait voulu le faire, cela aurait demandé une quinzaine ou une vingtaine d'années et il n'était pas possible d'attendre.

Par rapport au fait que ce soit la ville d'Albi qui soit maître d'ouvrage, Monsieur Marty précise que la demande explicite vient de l'Agence Adour Garonne qui, lors de la dernière réunion, a stipulé qu'elle ne voulait qu'une seule commune interlocutrice et payeur. En effet, cela compliquait leur financement et le mode de calcul. Il souligne qu'un comité technique a été mis en place, auquel les communes seront associées.

Il rappelle le deuxième paragraphe de la délibération et défend que la commune n'a bradé et ne bradera jamais le service public.

Monsieur le Maire revient sur la question de Monsieur De Gualy qu'il qualifie de "triviale" à savoir : "Quelles garanties avons-nous de ne pas nous faire avoir par la commune d'Albi ?"

Il définit le même problème qu'à l'agglomération : il faut coopérer tout en restant très vigilant. Les choses avancent dans cette vigilance mais aussi et dans cette coopération. Si une Communauté d'Agglomération s'est mise en place, si une mutualisation se met en place au niveau de 4 communes, il ne faut pas freiner en permanence, il faut être vigilant par rapport à tout ce qui se fait et établir des rapports de confiance. Sans la confiance rien ne peut se faire.

Monsieur De Gualy demande si la parcelle sur laquelle va être réalisée la station, empiète voire même recouvre intégralement le site de l'ancienne piscine du Caussels.

Les communes d'Arthès et de Lescure devraient avoir droit à 40 % de subvention de la part du Conseil Départemental. Aussi, à ce jour, 2 courriers ont été adressés à l'Agence de l'eau Adour Garonne et au Conseil Départemental. Dans ce courrier il était notamment précisé le lieu où devait se trouver cet outil de production, et à la demande de Monsieur le Maire, ce lieu a été supprimé, ce qui a peut-être un peu bloqué le dossier. Actuellement, le lieu a été défini car l'A.R.S. s'est rendue sur place et semble dire que le seul lieu possible est Caussels. Mais il n'est pas du tout précisé que c'est sur la piscine actuelle ou du moins ce qu'il en reste que la construction aura lieu.

Madame Gonzalez prend la parole pour demander quelques explications. Elle fait remarquer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 plus tard, la compétence de l'eau va être transférée à l'agglomération. Elle demande si cela veut dire que sur les 17 communes il va y avoir un lissage afin que tout le monde paie la même chose.

Le Maire répond qu'on va y travailler, mais le transfert de compétence ce fera sans lissage, c'est à la Communauté d'Agglomération d'y travailler. Il signale qu'actuellement, aucune commune de l'agglomération ne paie pareil.

Madame Gonzalez constate que dans la mesure où certaines communes font partie du Syndicat du Dadou, géré par une entreprise privée, le tarif de l'eau est beaucoup plus cher. Elle craint que l'on s'aligne sur ces tarifs élevés du privé jusqu'en 2032.

Monsieur le Maire pense que l'on y tendra certainement, comme le sait déjà Madame Thuel pour en avoir débattu en Bureau Communautaire, mais, dans un premier temps, les 4 communes en régie, vont arriver avec ce qu'ils payent chacun dans leur propre syndicat.

A la date du transfert de compétence, des élus communautaires vont siéger à la place des communes dans les syndicats respectifs, notamment Tarn et Dadou, et ensuite ce sera à l'agglomération d'étudier comment il est possible d'aller vers une harmonisation des prix de l'eau. Ce qui est sûr c'est que cela prendra du temps et ne se fera pas au 31 janvier du transfert de compétences.

Monsieur Marty ajoute que c'est en 2012 que la commune s'est engagée dans cette étude de mutualisation.

*Monsieur le Maire confirme et ajoute que si l'on avait peur, il ne fallait pas du tout s'engager dans cette optique là.*

*Il précise que ce n'est pas la commune qui décide des compétences transférées, ni de leur date d'application, et qu'il faudra faire en fonction des décisions gouvernementales.*

*Sous le prétexte évoqué par Madame Gonzalez, même s'il est à prendre en compte, on ne peut pas bloquer cette usine de production. Monsieur le Maire convient qu'effectivement ce problème va se poser lorsque les quatre communes les plus importantes de l'agglomération en terme démographique qui fonctionnent en régie vont se retrouver avec les 13 autres pour lesquelles ce n'était pas le cas.*

*Madame Thuel veut revenir sur un point évoqué précédemment et qui lui semble aberrant. Dans les nombreuses interventions, on essaie de réfléchir, d'établir un débat, il y a des questions qui se posent. Pourtant ici, il n'a jamais été remis en cause l'importance et l'intérêt de cette usine mutualisée.*

*Elle rappelle que Monsieur Marty s'occupait de ce dossier avec l'ancienne équipe et elle trouve un peu fort lorsqu'il affirme que ce dossier était déjà pris en charge en 2012. C'était un projet de longue haleine, il a fallu y réfléchir. Aujourd'hui, toutes les problématiques doivent être pensées pour les 5 ans à venir, car en plus se pose une nouveauté majeure par rapport au projet tel qu'il avait été imaginé, c'est ce fameux transfert de compétences. Elle ajoute que Monsieur le Maire l'a souvent souligné à l'Agglomération, il ne faut pas aller trop vite pour cette mutualisation afin de voir tout ce qu'elle implique afin de le faire dans les meilleures conditions.*

*Elle précise que ces 4 communes vont représenter 78 % de la population, d'où l'intérêt d'avoir des solutions plus larges, plus globales, plus cohérentes en terme de territoire, et en tant que membre de cette assemblée, il lui a semblé important que l'on soulève ce point là par rapport à ce projet. L'importance de cette usine n'a jamais été remise en cause. Elle est primordiale et il en a été débattu longtemps. Après, quelques points ont été soulevés, le transfert de compétence en est un. Mais de nombreux habitants ont aussi alerté Madame Thuel quant au lieu d'implantation.*

*Blandine Thuel pense que Monsieur le Maire a répondu. Elle entend aujourd'hui qu'il s'engage en transparence à leur faire part des choix, notamment des aspects techniques qui feront que l'implantation devra ou pas se faire sur le lieu de la piscine de Caussels.*

*Monsieur le Maire se dit d'autant plus à l'aise pour répondre car c'est lui qui, lors des réunions des quatre communes, a soulevé cette question. Si la nouvelle du transfert de compétences à l'agglomération était déjà dans l'air, le problème concernait les autres communes, liées avec le syndicat Tarn et Dadou ; ce dernier avait énormément investi dans une unité de production. Donc ça n'est pas négociable à moins d'attendre les années 2032. Monsieur Raynaud ne souhaite pas reprendre toutes les technicités qui font qu'on ne pouvait pas aller vers cette mutualisation au niveau des 17 communes de l'agglomération. Mais en aparté, quand ce transfert en 2020 a été officiel, lorsqu'il a évoqué le fait que l'agglomération aurait pu prendre la compétence avant, il a bien senti que le Président avait envie qu'on termine l'histoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de façon à ce que, lors du transfert, l'agglomération achève avec les 4 communes.*

*Il rajoute que si Madame le Maire d'Albi, Stéphanie Guiraud Chaumeil l'a présenté au dernier Bureau communautaire, c'était à sa requête car il avait l'impression - il y a des bruits "pluriels" à l'agglomération - de certaines demandes d'informations par rapport à cette usine mutualisée. Demandes tout à fait légitimes lorsqu'une agglomération va recevoir un transfert de compétences, et que 4 communes parmi les plus importantes et qui représentent 80 % de la consommation d'eau sont en train d'oeuvrer dans leur coin, les autres communes se posent des questions, et c'est bien normal.*

*Monsieur le Maire avait donc souhaité informer les autres communes. Cela lui paraissait indispensable. Mais, l'accueil du Président jeudi dernier n'étant pas des plus favorable, il estime qu'on ne transférera pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'agglomération va attendre tranquillement - à moins de bouleversements - que tout cela soit terminé. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire conclut que ça n'était possible de faire une usine mutualisée pour les 17 communes avant 2030 ou 35 et ça n'était pas jouable.*

*Monsieur Marty demande la parole et désire intervenir sur les propos de Madame Thuel. Il pense qu'elle a en travers de la gorge qu'il soit assis à cette place, et trouve particulièrement cavalier de sa part de le lui rappeler chaque fois. Il voudrait juste faire une mise au point et assure qu'il ne s'est jamais occupé de la gestion de l'eau de la ville de Saint-Juéry. S'il a fait partie de commissions pour en discuter, c'est Michel Delpoux qui était aux manettes de ce service. Il prie Madame Thuel de cesser ces contre vérités en permanences.*

*Monsieur le Maire rappelle que le débat de ce soir aura certainement lieu dans les 3 autres communes puisque évidemment des délibérations communes doivent être votées par chaque Conseil Municipal. Il assure qu'au fur et à mesure de l'avancée des études et de la construction de cet outil de production, il reviendra devant le conseil municipal à la fois pour information et bien souvent pour délibération.*

### Questions diverses

*Monsieur Peyronie prend la parole et informe qu'il a rencontré deux personnes à mobilité réduite à qui il s'est présenté, et qui pêchaient sur le ponton. Elles remercient la municipalité et l'association de pêche et assurent que c'est le meilleur ponton de pêche qui existe sur le secteur. Toutefois, ces personnes se demandaient s'il y aurait des contraintes sur les horaires de pêche suite à la construction de la future piscine de rivière.*



*Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Céline Tafelski au sujet du protocole d'accord passé avec les représentants du personnel communal.*

*Elle précise que cette question est mise en questions diverses car il n'y a pas lieu à ce que le Conseil Municipal délibère. Mais il lui a semblé important que tous les membres de cette assemblée puissent avoir un exemplaire de ce protocole qui est le résultat d'un important travail réalisé depuis plusieurs mois.*

*Elle rappelle les différentes phases de cet aménagement du temps de travail :*

- lors du comité technique du 4 novembre 2015, les élus ont annoncé leur souhait d'appliquer les 1 607 heures, mais aussi de travailler sur l'optimisation des services ;*
- en décembre 2015 a été posée la base commune sur le décompte des congés et sur le calcul du temps de travail ;*
- le 7 décembre 2015 ce travail a été fait par service ;*
- le 16 décembre il a été échangé avec les représentants des agents du comité technique dénommés "les experts", sur des sujets bien particuliers ;*
- le 6 janvier 2016, l'application des 1 607 heures a été votée ;*
- le 28 janvier les représentants des agents ont présenté leurs propositions ;*
- le 10 février 2016 des réponses ont été apportées. Il a été expliqué comment les propositions des agents pouvaient être appliquées ;*
- le 24 février les avancées respectives ont été mises en commun et affinées ;*
- le 8 mars une relecture commune a été faite. Quelques modifications et compléments d'informations ont été apportés pour que le document retrace l'ensemble des discussions et qu'on veille à ne pas oublier certains éléments.*
- enfin, lors du dernier comité technique du 16 mars 2016, ce protocole a été signé et voté à l'unanimité.*

*Céline Tafelski tient à remercier l'ensemble du personnel pour leur implication et leurs travaux, ainsi que les responsables de pôles consultés, pour leurs propositions. Elle remercie également le Directeur Général des Services ainsi que ses collègues élus au Comité Technique.*

*Monsieur le Maire clos la séance de ce Conseil Municipal et souhaite à tous de passer une bonne soirée.*

*La séance est levée à 20 h 30.*